

Tabac : Comment agir ?

Les points clés

1^{er} point : Faire un état des lieux au sein de votre entreprise

- La signalétique est-elle en place ?
- Mon entreprise respecte-telle la réglementation en vigueur ?
- Combien de salariés fument au sein de l'entreprise ?

2^{ème} point : Mettre en place un comité de pilotage

- **Composition :**
Direction
Représentants du personnel
CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ou des délégués du personnel dans les **petites entreprises, service de santé au travail,**
Membres de l'encadrement
Salariés
- **Rôle :**
Elabore les principes du projet,
Propose les actions à mettre en place,
Evalue les résultats obtenus à partir des indicateurs mis en place.

3^{ème} point : Informer les salariés

- Information sur la mise en place de la démarche
- Mise en place d'actions de sensibilisation sur le Tabagisme : conférence animée par un tabacologue, campagne d'affichage, module extranet,
- Evaluer le nombre de salariés souhaitant arrêter de fumer

4^{ème} point : Proposer des actions spécifiques à vos salariés

- Réunions de groupe
- Coaching téléphonique
- Prise en charge des substituts nicotiques.....
- Soutenir la motivation de vos salariés

5^{ème} point : Evaluer les résultats